Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 24 (1936)

Heft: 489

Artikel: Chez les femmes universitaires

Autor: Arnold, Alice

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-262492

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Au Cartel genevois d'hygiène sociale et morale

Les obstacles que rencontrent l'école et la famille dans leur tâche éducative

Cette imposante Fédération de Sociétés genevoise a tenu son Assemblée générale de délégués le 23 novembre, sous la présidence de Mlle Gourd.

Celle-ci a présenté un rapport sur l'activité du Comité exécutif durant ces derniers mois, activité qui a porté principalement sur des questions de moralité publique: lutte antivénérienne étude de la création d'une maison de relèvement pour prostituées majeures s'inspirant des mêmes principes que l'admirable « Abri dauphinois » de Grenoble que plusieurs membres du Cartel ont été visiter, et possibilité d'entente sur ce point avec les Sociétés de moralité publique de Lausanne; étude du problème de la prostitution et des souteneurs qui se pose actuellement à Genève de façon si pressante; puis, en relations plus directes avec la protection de la famille, questions de cinématographe, de radio, démarches nombreuses auprès des autorités, de la presse, etc. Le Cartel d'Hygiène sociale et morale garde un contact étroit avec l'Office de consultations matrimoniales qu'il a contribué à créer il y a quelques années; et il organise pour le début de l'année 1937 un cours en 5 leçons sur le *Problème de la Prostitution* qui sera donné à l'Ecole d'Etudes sociales pour femmes. Le rapport salue encore la réorganisation toute récente de l'Association abolitionniste genevoise et annonce l'adhésion au Cartel genevois d'une cinquante et unième Société: l'Union des Travailleurs sociaux.

Après une brève partie administrative au cours de laquelle le Comité exécutif fut réélu (il se compose actuellement de Mlle Gourd, présidente, Mlles le Dr. Schaetzel et B. Richard, juge assesseur à la Chambre pénale de l'Enfance, Mme Mathil directrice d'Ouvroir, MM. Laravoire, directeur d'écoles, Henri Dubois, directeur de l'Office Social, et Reelfs, secrétaire général de la Fédération abolitionniste), l'Assemblée entendit deux exposés remarquablement intéressants de M. Atzenwiler directeur de l'enseignement primaire et de Mme Johannot-Vernet sur ce double problème: *Les obstacles que rencontrent l'école et la famille dans leur tâche éducative.*

Les difficultés que rencontre l'école peuvent, selon M. Atzenwiler, se classer en trois catégories: en premier lieu, celles qui proviennent de l'école elle-même et de notre époque. L'école actuelle régie encore par le statut de 1886, influencé par les découvertes scientifiques du XIXme siècle, est trop rationaliste et trop intellectualiste. On a cru, en donnant une instruction intellectuelle développée, former le caractère des enfants, mais l'expérience a démontré que des programmes chargés n'atteignent pas nécessairement ce but. Par son caractère rationaliste, l'école souffre de l'absence d'une mystique. Une autre difficulté réside dans son caractère trop individualiste ainsi que dans la confusion qui règne dans l'application des méthodes de la pédagogie moderne.

Un deuxième groupe de difficultés provient des conditions sociales et morales de vie de certaines familles dont le contre-coup se fait sentir à l'école: foyers désunis, travail absorbant hors du foyer, chômage, entassement dans des logis trop étroits, alcoolisme, malpropreté, etc. Incompréhension aussi dans certaines familles de la nécessité de suivre régulièrement l'école, trop grande mansuétude des pouvoirs publics, vis-à-vis de la négligence de certains parents, contrôle insuffisant des cinémas, etc.

En dernier lieu, l'évolution des conditions morales et matérielles de notre époque constitue pour l'école une nouvelle cause de difficultés: évolution de la notion de l'autorité attribuée non plus à la fonction, mais à la personne, manque d'espace, augmentation du bruit, méfaits de la radio provoquant un fléchissement d'attention, abus de l'auto, insuffisance d'exercices au grand air.

Les conditions démographiques du canton rendent également la tâche de l'école plus difficile: l'apport que devrait donner l'arrière-pays rural étant insuffisant, il est remplacé par l'arrivée de familles confédérées souvent déracinées. Enfin l'intrusion croissante des luttes politiques dans l'école ne facilite pas la tâche du maître.

Toutes ces difficultés proviennent d'une crise d'adaptation. L'école cherche à y remédier en assouplissant ses cadres et ses programmes; par le nouveau réglement de l'enseignement scolaire mettant en première ligne la nécessité d'éveiller les forces bonnes chez l'enfant; par la création d'institutions utiles telles que les classes de pré-apprentissage, le Service d'observation, la Maison des Charmilles, etc., etc.

Mme Johannot-Vernet montra ensuite les obstacles que rencontre la famille dans sa tâche éducative: au nombre de ceux-ci se trouve l'écroulement des notions qui ont été autrefois à la base de la morale, telles que l'honnêteté en affaires et l'indissolubilité du mariage. L'action éducative de la famille se heurte aussi au manque de pondération dans la vie publique, à l'action de la presse qui insiste si malheureusement sur le côté négatif de l'activité humaine, et à l'avidité des enfants à lire les journaux. La diminution du respect de la propriété privée, la fréquence du vol d'usage sont autant de faits résultant de ce fléchissement moral.

La tâche des parents est aussi compliquée par la multiplicité des distractions extérieures telles que: cinémas, dancings, nombre d'associations attirant les enfants hors de la famille. L'enfant s'habitue à chercher au dehors des distractions et des plaisirs et à ne plus trouver au foyer les forces qu'il devrait y rencontrer. Mme Johannot-voudrait voir les associations membres du Cartel se préoccuper de la préparation des pères de famille à leur tâche et préconise la création et le développement de ligues de pères et fils. La question des lectures demande aussi une étude particulière et c'est avec profit que l'on mettrait à la portée des enfants, des exemples de vies nobles et utiles. Il conviendrait pour cela d'éditer une série de biographies.

Un échange de vues très animé, et qui se prolongea tard dans la soirée, termina cette fort intéressante réunion, qui, une fois encore, a montré toute l'utilité d'une organisation telle que le Cartel.

R. J. G.

A propos de l'impôt sur la bière

Dans son assemblée d'automne, le Cartel romand d'hygiène sociale et morale a voté, à l'unanimité, la résolution ci-dessous:

Le Cartel romand d'hygiène sociale et morale, sans se prononcer sur l'opportunité d'une augmentation de l'imposition fiscale de la bière, s'élève, au nom de l'hygiène, contre les arguments utilisés par les brasseries au cours de leur ardente campagne, et tendant à faire croire au public: que la bière est une boisson absolument inoffensive, que son renchérissement serait une catastrophe économique, qu'il encouragerait la consommation des eaux-de-vie.

En réalité, si, à quantité égale, la bière est une des boissons les moins alcoolisées, une chope de bière contient environ autant d'alcool qu'un verre de vin et qu'un petit verre d'eau-de-vie. Il s'ensuit que l'abus de la bière est tout aussi pernicieux que l'abus de toute autre boisson alcoolique, et que l'alcoolisme de bière existe de façon incontestable en Suisse.

Si le renchérissement de la bière en réduisait la consommation, ce ne serait un malheur ni pour la santé publique, ni pour l'économie nationale. Il serait en tout cas plus justifié que le renchérissement des produits alimentaires de première nécessité.

Une femme ministre à Genève

Mme Brunschvicg, sous-secrétaire d'Etat à l'éducation nationale, vient de passer trois jours à Genève, représentant le gouvernement français au Comité d'experts pour l'alimentation infantile de la Société des Nations.

Mais elle a fait aussi à ses nombreuses amies dans notre ville le plaisir de fréquentes rencontres: mardi soir, elle a parlé à l'Athénée devant une salle archi-comble, sous les auspices de l'Association pour le Suffrage; mercredi, le Comité pour le Désarmement a organisé un déjeuner en son honneur, auquel elle a également pris la parole; et elle a encore trouvé le temps de visiter avec Mlle Bl. Richard, juge assesseur à la Chambre pénale de l'Enfance, la Maison d'observation des Charmilles pour enfants irréguliers.

Nous reviendrons dans notre prochain numéro sur sa très vivante et captivante conférence.

Chez les Femmes Universitaires

Les 21 et 22 novembre a eu lieu à Zurich la XIIIe Assemblée générale des déléguées de l'Association suisse de Femmes universitaires.

Le samedi après-midi, tandis que siégeaient Comité Central et Commissions, les déléguées furent reçues au *Studentenheim*, puis assistèrent à une remarquable conférence de Mrs. Marie Hottinger, Mackie M. A. sur ce sujet: *Latest currents in English thought.*

Le soir, lors d'une charmante réception organisée par la Section zurichoise et présidée avec beaucoup de grâce et d'entrain par Mme Henrici, docteur en droit, il fut démontré de fort joyeuse façon que les Universitaires ne craignent point l'humour. Dans une revue, les petits travers des sections et des membres célèbres furent chantés et illustrés, et l'on n'eut garde d'oublier les vicis-

l'horaire normal, en renonçant alors aux deux-tiers ou à la moitié du salaire. Une telle réduction peut être établie d'une façon permanente ou pour une période déterminée (pas en dessous d'un an). L'horaire normal ne peut être repris que lorsque les conditions de service le permettent. Pour le calcul de l'âge de retraite, c'est la France qui offre le plus grand nombre de dispositions en faveur de la fonctionnaire mère de famille.

Age de la retraite. D'après les informations réunies pour ce rapport, l'âge de la retraite semble être souvent le même pour les hommes et pour les femmes. Dans plusieurs pays, il y a un écart de 5 années pour la limite d'âge inférieure pour la femme. L'appréciation de cette différence de traitement varie d'un pays à l'autre.

* * *

Il va sans dire que ces exemples et citations n'épuisent pas ce rapport, d'une si riche documentation. Celui-ci a été discuté dans une réunion consultative des fonctionnaires, tenue au B. I. T., au début de cette année. A cette réunion furent émis les vœux suivants:

que les femmes jouissent des mêmes droits que les hommes quant à l'accès aux fonctions administratives, à l'avancement dans la hiérarchie et à la rémunération dans toutes les fonctions;

que les règlements administratifs tendent à faciliter les transferts de postes nécessaires pour rapprocher le poste d'une fonctionnaire mariée au lieu de résidence de son conjoint, ou vice-versa si le conjoint est lui-même fonctionnaire;

qu'un congé de maternité de 3 mois, à plein traitement, soit accordé à toute femme fonctionnaire, et que les interruptions de service nécessaires leur soient laissées pour l'allaitement de leur enfant;

que, sur leur demande, il soit accordé aux fonctionnaires mères de famille des congés spéciaux prolongés, sans traitement, mais avec droit de priorité pour la réintégration dans leur emploi, en que de faciliter l'accomplissement de leur tâche familiale;

que les fonctionnaires mariées ou mères de famille soient admises à prendre, si elles le désirent, une retraite anticipée, sans perte des droits à pension acquis par les années de service accomplies.

A. DE M.

Le suffrage féminin ecclésiastique dans le canton de Fribourg

L'on n'a pas oublié que le Grand Conseil du canton de Fribourg avait voté, au début de l'été, la loi autorisant les paroisses protestantes du canton qui le désirent à introduire chez elles l'exercice du vote féminin ecclésiastique, l'éligibilité des femmes aux Conseils de paroisse, et l'adjonction aux pasteurs d'une assistante officielle.

Cette loi progressiste n'est pas encore entrée en vigueur, le Synode de l'Eglise réformée du canton venant seulement de s'occuper de son application, et cela malheureusement en stipulant certaines mesures de portée restrictive. En effet, d'après la récente décision du Synode, les paroisses devront d'abord être saisies d'une pétition paroissiale, signée au moins par le dixième des femmes de la paroisse. Cette pétition sera ensuite soumise au vote d'une Assemblée générale des membres masculins de la paroisse, et si ce vote est favorable, les femmes pourront alors seulement faire usage de leur nouveau droit. Et encore... car le Synode a bien stipulé que le nombre des femmes élues dans les Conseils de paroisse ne pourra en tout cas pas dépasser le tiers de l'effectif total de ceux-ci.

... Il coulera donc encore beaucoup d'eau dans la Sarine, hélas! avant que ce suffrage féminin ecclésiastique, qui dans d'autres cantons, tels que Bâle ou Genève, est chose acquise et si naturelle que personne n'en parle plus, entre en vigueur chez nos Confédérés.

— Charlotte, sauve-moi! Délivre-moi d'elle: Toi seule peux m'aider.

La jeune femme se penche vers lui et cherche à le regarder dans les yeux.

— Tu sais ce que cela te coûtera, dit-elle à voix basse avec une profonde gravité.

— Oui je le sais, répond-il avec la même gravité et son regard ferme rencontra les yeux de Charlotte.

Huit ans après, Anna Svärd est à l'église pour entendre prêcher Karl-Artur, missionnaire en pays africain et de passage au pays. Elle y est venue contre son gré, parce que Charlotte l'y a amenée. Son mari lui parut laid, chauve et ridé. Si son attitude était très humble, il n'avait nullement l'air triste: un tendre sourire éclairait son visage et semblait illuminer toute l'église. Charlotte n'a pas dit à Anna en termes directs que l'épouse de Karl-Artur devait le suivre au pays des noirs; elle a dit seulement qu'il faisait une grande œuvre, et qu'il avait enfin appris à aimer son prochain. « Il avait aimé le Christ et avait prouvé qu'il était capable de tout abandonner pour le suivre. Mais la véritable charité, il ne l'avait pas connue. Et celui qui veut être un disciple de Christ sans avoir l'amour des hommes est condamné à aller à sa perte et à y conduire les autres. »

L'âme paysanne, têtue, méfiante et attachée à l'argent d'Anna Svärd se regimbe devant le devoir que Charlotte lui présente. Recueillie avec son enfant par la famille de Karl-Artur, elle vit dans l'aisance sur des terres qui lui appartiennent. Quittera-t-elle son enfant et sa terre pour mener en Afrique une vie redevenue misérable, aux côtés de cet homme qui lui a fait tant de mal?

Quelqu'un passe sous sa fenêtre. C'est Karl-Artur. Que va-t-elle répondre quand il lui demandera de le suivre?

Que va-t-elle répondre?

Sur ces mots finit le livre.

Selma Lagerlöf, parce qu'elle voit les hommes tels qu'ils sont, en parle sur un ton à la fois ironique et tendre, et cette moqueuse bonhomie exerce sur le lecteur une séduction indéniable. Ses trois derniers romans, et, plus fortement peut-être, le dernier de la trilogie, apportent au cœur du monde un tribut et un émoi merveilleux et nouveaux.

JEANNE VUILLIOMENET.

Un féministe à l'Académie française

Edmond Jaloux

Les féministes se sont associées de tout cœur à l'hommage que le Cercle lausannois des journalistes professionnels, entouré de quelques amis, a rendu à M. Edmond Jaloux, à l'occasion de son élection à l'Académie française, car cet ami sincère de Lausanne, ce délicat écrivain, est aussi un ami des femmes; son Dick Le Houelleur, *L'Ami des jeunes filles,* ne lui ressemble-t-il pas comme un frère? N'a-t-il pas tracé, dans *L'Incertaine,* dans *L'Escalier d'Or,* dans *Au-dessus de la Vêlle,* qui se termine à Ouchy, dans *Loetitia,* d'adorables portraits de jeunes filles qui deviendront des femmes exquises?

Oh! je sais, des hommes se prétendent antiféministes justement parce qu'ils aiment les femmes. M. Jaloux n'est pas de ceux-là, dont la galanterie dissimule tout simplement un mépris profond pour la femme. Ce fin psychologue ne pense pas que l'humanité ait à gagner à la situation inférieure où l'on voudrait maintenir la femme; respectueux de l'être humain, il ne croit pas que la femme doive abdiquer sa personnalité devant l'homme, et ainsi se diminuer inutilement et dommageablement.

M. Ed. Jaloux est féministe. Il est même suffragiste, c'est-à-dire partisan du suffrage des femmes. Il le dit, il l'écrit. Ainsi fit-il dans une de ses brillantes chroniques du *Temps,* à l'occasion d'un des dix votes où la Chambre décida de faire des citoyennes. Ses propos s'adressent à des Français; il suffirait d'un très léger déplacement pour qu'ils soient valables pour la Suisse:

« ... La Française est assimilée aux enfants, aux fous, aux déchus de toute espèce; un alcoolique peut voter, et Mme Curie (cet article a paru le 17 mars 1932) ne le peut pas; un demi-idiot peut voter, et Mme la comtesse de Noailles ne saurait le faire; les nègres de certaines colonies peuvent être élus députés, et une avocate comme Mme Miropolska, une peintre comme Mme Marie Laurencin, une actrice comme Mlle Gaby Morlay, une directrice de journal, l'organisatrice d'une grande exploitation n'ont droit qu'à se taire. On objectera que toutes les femmes ne sont point Mme Curie, Mme la comtesse de Noailles, Mme Miropolska ou Mlle Gaby Morlay, mais tous les hommes sont-ils M. Bergson, le docteur de Martel, Me Henri-Robert ou M. Philippe Berthelot? »

Après avoir opposé la littérature française, où la femme est presque toujours un être dangereux, perfide, qu'il faut mater et même battre (voyez Rabelais. La Fontaine, Racine, Molière, Vigny, Musset, Baudelaire, Balzac et Flaubert), à la conception anglo-saxonne de la femme, à la collection des pures, nobles, dévouées héroïnes de Shakespeare, de Dickens, de Walter Scott et de George Meredith, M. Jaloux déplore le mépris que le Français moyen éprouve pour sa compagne. Absurde est l'affirmation que les progrès du féminisme risquent d'éloigner la femme de la maternité et de ses devoirs.

« Si la femme demande à entrer dans la vie publique, c'est justement afin de défendre la maternité et les enfants... Sur certains problèmes, celui de la mortalité infantile, entre autres, aux femmes à prendre la parole sur ce point, les hommes ont fait faillite; tôt ou tard, ce sera comme sûr beaucoup d'autres du même genre. Nous saurons si le Sénat accepte que les Françaises sont considérées dans le monde comme les égales des femmes des autres nations, ou si elles doivent continuer d'y être traitées comme une espèce humaine particulièrement inférieure. »

S. BONARD.

situdes du *Mouvement Féministe* et du *Frauenblatt*.

Le dimanche matin, l'Assemblée de déléguées se réunit à l'Aula de l'Ecole polytechnique, sous la présidence de Mme Eder-Schwyzer, docteur ès sciences. Elections, rapports se succédèrent rapidement dans l'ordre habituel. Le rapport de Mme Emery, médecin dentiste, sur les bourses d'hospitalité accordées par la Section genevoise à plusieurs concurrentes pour faciliter leur séjour à Genève pendant l'Assemblée de la S. d. N. et leur permettre d'en suivre les travaux, rencontra un intérêt très vif. Il est à souhaiter que d'autres sections ou associations suivent cet exemple.

Plusieurs propositions furent longuement et fort justement discutées. Nous tenons à en souligner deux d'un intérêt plus général. Il s'agit d'abord d'une motion de la Section zuricoise invitant le Comité Central à étudier la possibilité de protéger d'une manière plus sûre les membres de l'Association contre le chômage, la maladie, la vieillesse, en créant éventuellement une caisse d'entr'aide. On sait, en effet, que beaucoup de femmes universitaires exercent des professions indépendantes pour lesquelles l'assurance-chômage et les caisses de retraite ne jouent pas. Aussi le problème est-il urgent et cette proposition a-t-elle été adoptée à l'unanimité.

Puis la Commission des Intérêts professionnels a demandé qu'un fonds fût créé pour permettre le développement de son secrétariat. Le travail de cette Commission, présidée par Mlle le Dr. Schaetzel, a pris, en effet, beaucoup d'extension ces dernières années; son secrétariat exige une collaboration très suivie et des disponibilités plus grandes que celles que peut fournir le budget annuel de la caisse centrale, pour faire face aux services qu'on attend de lui. Les tâches de la Commission sont très diverses, d'un intérêt général direct, et le secrétariat a fort à faire pour les exécuter. En effet, elle réunit une documentation précieuse sur toutes les questions touchant aux professions universitaires et les expériences faites jusqu'ici; puis, d'autre part, elle centralise les offres et les demandes de places, tâche fastidieuse mais indispensable pour connaître les conditions exactes du marché du travail. En outre, ce service de renseignements est incontestablement utile aux membres qui chôment ou qui viennent de terminer leurs études. A ceux-ci, le secrétaire fournit aussi des adresses, des recommandations, des conseils. Cette Commission s'occupe encore d'orientation professionnelle, prépare des monographies sur les carrières universitaires, dont le texte français est du reste publié dans ce journal, donne des indications utiles pour les études universitaires, et examine les débouchés; enfin, elle s'occupe de la défense des intérêts professionnels. [1]

Après de vifs débats, vu l'utilité et l'urgence du travail de la Commission, la création d'un fonds pour le développement de son secrétariat fut votée.

Une très vivante causerie de Mlle Dubois (Genève) sur le Congrès de la Fédération Internationale à Cracovie délassa les esprits après cette lourde partie administrative. Enfin, un déjeuner très animé permit les échanges de vues et les prises de contact qui sont un des buts de toutes les assemblées féminines.

A la Section zurichoise, à Mme Henrici, sa charmante présidente, vont tous les remerciements des déléguées pour un accueil si sympathique et si chaleureux. L'an prochain, c'est à Fribourg, où l'Association ne compte encore point de section, que se tiendra la XIVe Assemblée générale.

Alice Arnold.

[1] Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat des Intérêts Professionnels, Florissant 4, Genève.

Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Hérisau et Teufen, fin novembre 1936.

Mesdames et chères alliées,

Une nouvelle année de travail a commencé; nous ne savons pas ce qu'elle nous réserve et c'est avec un certain souci que nous allons à sa rencontre. Nous vous demandons de nous suivre dans nos activités en nous accordant votre confiance et votre intérêt, en collaborant avec nous, afin que nous ne portions pas seules une responsabilité très lourde.

Nous avons accompli les démarches suivantes dont l'Assemblée des déléguées de Coire nous avait chargées.

a) La résolution concernant l'impôt sur la bière a été envoyée au Conseil fédéral qui nous répond que la question est à l'examen.

b) Quant à une représentation féminine dans la Commission du contrôle des prix, M. le Conseiller fédéral Obrecht a d'abord répondu affirmativement à notre demande, nous priant de lui présenter des candidatures. Nous avons donc cherché dans toute la Suisse des personnalités compétentes pour remplir ce rôle important et allons en présenter la liste à M. Obrecht, lorsque celui-ci nous écrivit que finalement il n'y avait pas de vacance dans la Commission et que, de ce fait il ne pourrait pas nous y accorder de siège. Il nous proposait que Mlle Dora Schmidt qui assiste aux séances avec voix délibérative, nous représente, et pensait que certainement nous serions satisfaites de cet arrangement. Mais nous, qui apprécions vivement les compétences de Mlle Schmidt et les services qu'elle a déjà rendus à notre cause, ne pouvons pas nous déclarer satisfaites, car ce que nous désirons, c'est une femme ayant une expérience pratique de consommatrice, qui, à côté de Mlle Schmidt, représentât les intérêts des femmes organisées. Nous espérons que le dernier mot n'aura pas été dit.

c) Enfin, la Commission de la paix a été formée et s'est réunie le 14 novembre à Berne. Voici sa composition:

Mlle Grütter, Dr. ès lettres, *Schwarztorstrasse, 20, Berne, présidente.*
Mme Hofer-Hoch, *Oberdiessbach, secrétaire.*
Mme C. Brefin-Oser, pasteur, *Riehen.*
Mlle Math. Gampert, *av. H.-Dunant, 20, Genève.*
Mme Chenevard-de Morsier, *rte de Malagnou, 37 Genève.*
Mlle C. Nef, *Hérisau.*

C'est à dessein que nous n'avons pas choisi nos membres par régions et que nous avons établi deux centres, l'un pour la Suisse allemande à Berne, l'autre pour la Suisse française à Genève, de manière que les affaires courantes puissent être liquidées plus facilement. Une Commission composée de membres dispersées aurait été trop onéreuse pour notre caisse. Chaque étude spéciale exige d'ailleurs des sacrifices d'argent. C'est pourquoi nous prions celles de nos sociétés qui ont tout particulièrement désiré la création de cette Commission de nous y aider par une contribution financière, si minime qu'elle soit. Les membres de la Commission seront heureuses de recevoir vos suggestions.

Avec cette circulaire, vous recevrez notre rapport. Il est devenu plus volumineux en raison du travail de l'année écoulée.

Au commencement de cette nouvelle période d'activité, nous voudrions répéter notre appel en faveur du *Frauenblatt* et du *Mouvement Féministe*, nos deux organes de presse indispensables à notre action et seuls liens entre nos sociétés. Gagnez-leur des abonnés et collaborez-y, afin que leur existence soit assurée.

Nous vous rappelons que le questionnaire de notre Commission pour la lutte contre les effets de la crise est à la disposition des sociétés désireuses de faire une enquête sur les conditions de travail des femmes dans telle ou telle profession. Il serait à désirer que toute enquête de ce genre fût faite sur les mêmes bases.

Nous avons le plaisir de saluer une nouvelle société: l'*Association des anciennes élèves de l'Ecole normale de Berne* (présidente: Mme H. Barben-Durand, Uettligen) qui vient d'adhérer à l'Alliance.

Nous formons les meilleurs vœux pour votre travail. Les temps actuels exigent de nos sociétés un soin redoublé et l'étude approfondie des besoins de l'heure présente.

Recevez Mesdames et chères alliées, nos cordiales salutations.

Pour le Comité:

La Présidente : C. Nef. — *La Secrétaire :* A. Rechsteiner.

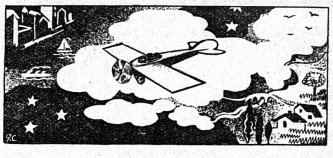

Correspondance

« Loisirs masculins »

Genève, le 6 décembre 1936.

Madame la Rédactrice,

J'ai lu avec intérêt, dans le dernier numéro du *Mouvement*, une coupure de presse dont l'auteur suggérait que les hommes, qui ne sauront pas à quoi employer les loisirs nouvellement créés pour eux, les consacrent à seconder — et même à remplacer — leur femme dans de nombreuses besognes ménagères, souvent terriblement absorbantes.

Si j'ai été intéressée par cette suggestion, c'est que je suis toujours frappée de constater combien d'une manière générale, pour les hommes, certaines parties du travail domestique sont considérées comme inférieures et indignes d'eux. Et ils laissent leur femme s'épuiser à les accomplir, alors qu'eux-mêmes se plaignent de désœuvrement ou d'oisiveté. Combien de ménages de chômeurs existe-t-il, où le mari chômant, alors que la femme, plus débrouillarde, a trouvé quelques menues besognes rémunératrices au dehors, n'a pas l'idée d'employer ces loisirs forcés à la soulager du travail domestique? J'en connais plusieurs dans cette situation, où les maris cuisinent très volontiers en remplacement de leur femme, mais se refusent absolument à faire la vaisselle après le repas. « Travail de femmes », disent-ils avec dédain. « Travail de femmes », disaient aussi, si j'en crois un de vos confrères féminins de Suisse allemande, des écoliers auxquels l'on avait eu l'idée de faire donner un enseignement culinaire, qui s'arrachaient les casseroles autour du fourneau, mais que l'on avait mille peines à obliger à nettoyer ces mêmes casseroles une fois le ragoût mijoté ou la soupe cuite à point. C'est la mentalité du « chef » en blanc bonnet, qui tourne les sauces et surveille les rôts, mais auquel il faut une escouade de filles de cuisine pour les besognes ennuyeuses et malpropres.

Si j'ai pris la liberté de signaler à vos lectrices cet aspect du travail ménager pour les deux sexes, c'est que je crois qu'il serait utile de déraciner ce préjugé touchant la soi-disant infériorité de la femme. Et ceux et celles qui avec les meilleures intentions du monde ont organisé et organisent encore des séances récréatives et instructives pour les chômeurs masculins — « les femmes ont bien assez à faire à s'occuper chez elles si elles le veulent », nous disaient-ils, — n'ont-ils donc jamais songé que les femmes de chômeurs ont, elles aussi, et peut-être plus encore que leur mari, besoin parfois d'un peu de détente et de joie? et que, si on pouvait persuader leur mari de les remplacer chez elles durant ce temps, une heure de musique, de cinéma, ou de conférence, leur ferait grand bien à elles aussi?

Veuillez, etc. Y. P.

Deux poids et deux mesures

Une abonnée nous écrit:

Un grand intérêt et une grande pitié se manifestent à travers le monde pour le roi d'Angleterre obligé de choisir entre sa profession et son mariage.

Et les institutrices?...

A. L.

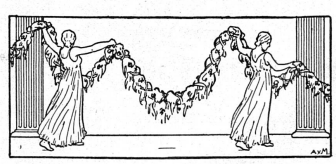

A travers les Sociétés

Cours d'instruction antialcoolique.

C'est à l'Hôtel sans alcool l'Helvétie, à Montreux, que vient de se donner le premier cours d'instruction antialcoolique organisé par la Ligue suisse des femmes abstinentes. Sous la présidence de Mme Jomini (Nyon), une soixantaine d'auditrices ont suivi avec intérêt le vivant exposé de M. Ch. Freundler, aumônier de l'Hôpital cantonal à Lausanne, sur la valeur de la signature donnée en engagement d'abstinence, qui rend aux non-valeurs que sont les antialcooliques toute leur utilité. Pourtant, il est des cas où les sociétés d'abstinence doivent la refuser: si elle est prise dans un état d'ébriété, ou dans un but utilitaire, ou enfin si l'entourage ne veut pas signer avec le nouveau membre, sous prétexte que l'abstinence de fait suffit.

M. Odermatt, du Secrétariat antialcoolique à Lausanne, fait ressortir, dans sa causerie sur la manière de diriger une société, la responsabilité des Sociétés antialcooliques suisses; elles sont la conscience nationale par rapport à un danger insidieux. Une bonne organisation de la lutte dépend d'une bonne organisation des lutteurs.

Après une vive discussion et un thé en commun, M. Odermatt, qui a disposé des produits suisses sur les tables, entretient ses auditrices de l'utilisation nouvelle des fruits; puis Mlle Antoinette Quinche, avocate à Lausanne, transforme la soirée en un exercice de présidence d'assemblée: discussion de deux questions intéressant la Ligue, explications des divers procédés pour conduire les débats, etc.

Le dimanche, Mlle Wuilleumier, ancienne élève de l'Ecole des ministères féminins, a fait, à l'Eglise libre, une méditation sur ce texte d'Esaïe: *C'est dans la tranquillité, le repos, que sera votre salut, votre force.* Puis M. le Dr. Bersot, de Neuchâtel, a parlé du rôle de la femme abstinente dans son foyer, où elle a le devoir de créer une atmosphère tonique et gaie, une conviction commune de la nocivité de l'alcool, un zèle constructif pour le bien.

Après le déjeuner, M. le Dr. Muller, de la Lignière, à Gland, a présenté un exposé documenté et scientifique sur la valeur alimentaire des fruits, valeur qui s'est affirmée au moment de la découverte des vitamines et de leur importance. Enfin, Mme Kretzschmar, agente de la Ligue pour la Suisse romande, a terminé le cours en remerciant les conférenciers et Mlle Krähenbühl directrice de l'Hôtel Helvétie, et en demandant à chaque membre de prendre la résolution de travailler plus fermement et avec plus de conviction à la belle tâche qui incombe aux femmes abstinentes suisses.

S. B.

Ouvroir de l'Union des femmes de Genève.

Afin de faciliter les emplettes de ses amis fidèles et pour se faire connaître à de plus nombreux clients, l'Ouvroir de l'Union des Femmes a ouvert dès le 1er décembre et pour tout un mois un magasin situé au cœur de la ville, soit à la place de la Fusterie, 5.

On trouvera d'abord dans ce nouveau magasin, tous les objets mis en vente au local de l'Ouvroir à la rue Pierre-Fatio et recherchés autant pour leur bienfacture que pour le but social d'aide aux chômeuses qui a présidé à leur confection: lingerie pour femmes et jeunes filles, depuis le modèle courant et pratique jusqu'à la plus élégante parure en crêpe de Chine incrusté, chemises d'hommes pour le travail, pour la ville ou pour le soir, coquettes robes d'enfants et layettes, fourreaux pour le ménage et tabliers fantaisie pour étrennes, pullovers de tout genre, pyjamas et sous-vêtements pour voyages, des assortiments pour bébés, des blouses et des colifichets...

Des commandes sont acceptées pour être exécutées par les ouvrières de l'Ouvroir aussi bien que par celles de l'atelier de chômeuses de la Taconnerie, ce dernier étant à même de fournir spécialement en ce mois de décembre tous les costumes et travestis qu'on lui confiera. Et en songeant à toutes celles qui, souvent depuis des semaines, attendent que cette organisation d'entr'aide qu'est l'Ouvroir ait écoulé ses marchandises ou reçu de nouvelles commandes pour pouvoir leur fournir le travail dont le prix leur permettra de chauffer leur chambre ou de manger à leur faim, elles et leurs familles, certes chacune se hâtera d'inscrire une visite à ce nouveau magasin sur ses listes d'emplettes de décembre.

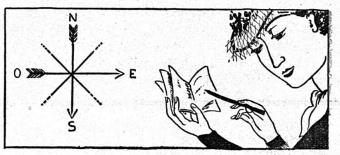

Carnet de la Quinzaine

Lundi 14 décembre:

Genève: Soroptimist Club. Hôtel de Genève, 19 h. 30: Souper d'Escalade, réservé aux membres du Club et à leurs invitées. Surprises.

Mardi 15 décembre:

Genève: Union des Femmes, 22, rue Et.-Dumont, 20 h. 30: *Revue d'Escalade*, représentée au profit des œuvres de l'Union. (Billets à l'avance au local, 3 fr.)

Jeudi 17 décembre:

Genève: Union des Femmes, 22, rue Et.-Dumont, 20 h. 30: Deuxième représentation de la *Revue* (voir ci-dessus).

Mercredi 23 décembre:

Genève: Union des Femmes, 22, rue Et.-Dumont, 20 h. 30: Fête de Noël du Club de prochement.

VSK LE USC
VIRIBUS UNITIS

Ceux qui peinent ne peuvent améliorer leur situation économique qu'en s'affiliant à une coopérative et en confiant à celle-ci leur force d'achat. + Le consommateur isolé gaspille sa force d'achat, alors que le consommateur organisé la fait concourir à son bien-être. + Celui qui fait ses achats à la coopérative agit dans son propre intérêt.

UNION SUISSE DES COOPÉRATIVES DE CONSOMMATION (USC), BALE

Entretiens sur l'Education

Mensuel de 8 petites pages

« Aux Mères » 42me année

Rédaction et Administration: 19, r. Töpffer, Genève

Abonnements. En Suisse: 1 fr. 50. — *Compte de chèques postaux I. 542. Entretiens sur l'Education.*

GENÈVE. — IMPRIMERIE RICHTER